



# POLITIQUE ET CHARTE D'ENTREPRISE

## **POLITIQUE ET CHARTE D'ENTREPRISE**

**POLATLI Sarl** est spécialisée dans le domaine du polissage manuel haut de gamme. Par conséquent, la politique met en évidence l'engagement de la Direction à instaurer un climat de travail où les collaborateurs sont complètement engagés et conscients de leur rôle pour poursuivre les objectifs prévus.

Le système de gestion adopté par **POLATLI Sarl** veut assurer :

- Que les services fournis soient en mesure de satisfaire les prescriptions obligatoires et les exigences contractuelles du client ;
- Que les risques sur le lieu de travail soient identifiés et évalués et que toutes les actions nécessaires soient entreprises afin de prévenir et/ou limiter les accidents ;
- Que les facteurs qui peuvent avoir des impacts environnementaux soient identifiés et soient systématiquement surveillés afin de limiter les conséquences.

### **La politique relative à la protection de l'environnement se fixe les objectifs suivants :**

- S'engager à respecter les prescriptions légales et les autres prescriptions en matière d'environnement ;
- Sensibiliser toute l'entreprise au sens de responsabilité vers la préservation de l'environnement ;
- Fournir pleine collaboration aux autorités en assurant une complète transparence des informations ;
- Séparation des déchets polissage/métaux précieux / bonbonnes à la décharge

Pour atteindre ces objectifs la Direction s'engage à :

- Réexaminer périodiquement l'application des prescriptions légales et des autres prescriptions souscrites par l'entreprise ;
- Améliorer la gestion des déchets en favorisant la récupération et/ou le recyclage ;
- Encourager l'information et la formation du personnel afin de l'intégrer dans la prévention et la préservation de l'environnement.

## POLITIQUE ET CHARTE D'ENTREPRISE

### La politique relative à la protection de la santé et sécurité sur le lieu de travail se fixe les objectifs suivants :

- Application rapide et systématique des lois et réglementations en prenant toutes les mesures de préventions nécessaires à la protection de la santé et sécurité des collaborateurs ; (BASE REGLEMENTAIRE)
- Favoriser la consultation et la participation des collaborateurs dans l'évaluation des risques et de mesures préventives (boîtes à idées)
- Fournir pleine coopération aux organismes compétents en assurant une correcte et complète information
- Pour atteindre ces objectifs la Direction s'engage à :
- Identifier les dangers, les risques et évaluer les mesures appropriées pour limiter les incendies ;
- Assurer l'information des collaborateurs sur la sécurité
- Vérifier périodiquement l'application des mesures appropriées pour assurer la sécurité sur le lieu de travail.

POLATLI Sarl consciente de la responsabilité à laquelle les entreprises doivent répondre pour une croissance durable et soutenable, s'engage à promouvoir l'éthique, le respect des droits humains et les pratiques sociales dans le respect du standard Responsible Jewellery Council COP 2013.

En particulier la Direction s'engage à :

- **Chaîne d'approvisionnement responsable**
- ✓ Exercer ses activités dans le plus grand respect des normes éthiques afin d'assurer l'intégrité, la transparence et le respect des législations en vigueur ;
- ✓ Ne tolérer aucune sorte de corruption et de blanchiment d'argent dans le respect de toutes les normes nationales et internationales ;
- ✓ Arrêter toute transaction commerciale jugée suspecte et effectuer rapidement les relatives notifications aux autorités compétentes ;
- ✓ Ne pas tolérer la facilitation de paiement (repas trop coûteux, cadeaux, paiement hôtel etc....)



- ✓ Interdiction formelle aux employés de discuter avec les fournisseurs/clients sans passer par la Direction dans le cas contraire des sanctions seront prises à leurs encontre. Licenciement à prendre en compte.
  
- **Responsabilité sociale :**
- ✓ Ne pas recourir au travail infantile et à toute forme de travail forcé ;
- ✓ N'utiliser aucune forme de discrimination ni appliquer de traitement dégradant, d'harcèlement, d'abus ou d'intimidation de toute forme ;
- ✓ Ne tolérer aucun genre d'abus à l'égard des employés et des personnes qui travaillent pour le compte de l'entreprise et, si c'est le cas, dénoncer tout évènement ;
- ✓ Promouvoir l'importance de la communication transparente à tous les niveaux de l'entreprise en incitant l'éventuelle dénonciation de conduites inappropriées provoquées par des collaborateurs ;
- ✓ Se conformer à la législation en vigueur qui concerne le travail.

La politique d'entreprise est communiquée à tous les collaborateurs, clients, fournisseurs et est accessible à toute personne qui en fait la demande.

Directeur

Pour acceptation (timbre/signature)